



Nom : Prénom :

Métier :

Statut : SIRET :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Site internet :

J'adhère à l'Agence pour le développement des métiers d'art en qualité de :

- membre actif** (1) et règle une cotisation de base de 30 euros
 membre bienfaiteur (1) et règle une cotisation d'un minimum de 100 euros.

Règlement effectué (2) :

- Par chèque à l'ordre de l'Agence pour le développement des métiers d'art
 Par virement (RIB disponible sur demande)

PIECES A FOURNIR :

- Attestation d'inscription à INSEE (numéro SIRET).
 Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours.
 Contrat de cession de droit à l'image ([disponible ici](#)).

- Au choix* Certificat D1 de moins de deux mois si vous êtes inscrit sur le registre de la CMA.
 Attestation d'assujettissement ou d'affiliation de la Maison des Artistes.
 Déclaration de l'URSSAF si vous êtes en profession libérale.

Fait à le (3)

Signature

Documents, bulletin d'adhésion rempli et règlement sont envoyés à :

Agence pour le développement des métiers d'art
 555, Chemin des Traverses
 07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS

(1) Seuls les membres actifs et membres bienfaiteur peuvent accéder aux marchés, appels à projet, concours et autres produits initiés par l'Agence.

(2) Un reçu vous sera transmis par voie électronique

(3) Conformément au règlement intérieur, "Sauf demande spécifique du membre, toute cotisation reçue entre le 1er janvier et le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire concerne l'année civile en cours. Toute cotisation reçue entre le jour de l'AG et le 31 décembre sera pour l'année en cours et l'année civile suivante."